



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DEBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire

**DEBIT DE
BOISSONS
CATEGORIE**

Je soussigné(e) Monsieur Allieres

Prénoms Guy

Profession ou qualité président des Gais Boulistes Villefranchois

Domicile

31290 Villefranche de lauragais

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

A Villefranche de lauragais (place du Portail)

Du 18/09/2022 au 18/09/22

A l'occasion de (1) vide greneirs de l'association

(1) Indiquer le motif : foire,
vente de charité, fête, etc...

Signature

Le 23/08/22

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de Villefranche-de-Lauragais

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

L'association Gais boulistes Villefranchois

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de 3 catégorie

à Villefranche-de-Lauragais

Du 18/09/22

de

7

heures.

Au 18/09/22

jusqu'à

21

heures.

Fait à Villefranche-de-Lauragais

Le 23/08/22